FEDERATION FRANÇAISE DE MOTOCYCLISME

N° d'épreuve FFM — 86
Moto-Club — MOTO CLUB DU PAYS DES OLONNES
N° d'affiliation — 0836
Date — 25 OCTOBRE 2020
Lieu — LE COUDRIOU
Organisateur technique - Dominique TESSON
E-mail — motoclub.paysdesolonnes@wanadoo.fr
Téléphone — 0964180633 - 0614055592

ENDURANCE TT

REGLEMENT PARTICULIER 2020

La manifestation se déroulera conformément au présent règlement, au Code sportif de la FFM, aux Règles Techniques et de Sécurité de la discipline pratiquée et de façon générale à l'ensemble des textes réglementaires applicables à ce type de manifestation.

Article 1 Assurance

L'organisateur a souscrit une assurance conforme aux dispositions de l'article R331-30 du Code du sport. Cette dernière est jointe aux dossiers adressés à l'administration préfectorale et fédérale.

Article 2 Officiels

La liste complète des officiels désignés (Directeurs de course adjoints, Commissaires techniques, Chronométreurs, Commissaires de piste, Commissaire environnement) peut être annexée au présent règlement.

Directeur de course ---------- GUEDON MARC Licence : 029982
Président du Jury ou Arbitre* ---------- ~~DUVAL DANIEL~~ -Reveillere Francis Licence : ~~039297~~ 191764
Membre du Jury ---------- LARDEUX PASCAL Licence : 014489
Membre du Jury ---------- ~~REVEILLERE FRANCIS~~ - Corbineau Christophe Licence : ~~191764~~ 261068
Commissaire technique responsable ---- BOUL JEAN LOUIS Licence : 129763
Responsable du chronométrage ---------- LARDEUX MURIELLE Licence : 026205

** Selon la réglementation en vigueur dans la Ligue, le Jury d'une compétition motocycliste peut être formé soit d'un organe collégial composé d'un Président et de deux Membres, soit d'une personne unique dénommée Arbitre.*

Article 3 Catégories & Engagements

Nom de la catégorie	Age mini	Age maxi	Cylindrée	Description
CADET 85 Cm3	11	16	85cm3 et 150cm3 4T	☐ Solo ☒ Equipage 3 Pilotes 3 Motos 3H
NATIONALE	13		125cm3 à 450cm3	☐ Solo ☒ Equipage 5 H
NATIONALE	15		125cm3 à 450cm3	☒ Solo ☐ Equipage 3 H
				☐ Solo ☐ Equipage
				☐ Solo ☐ Equipage
				☐ Solo ☐ Equipage
				☐ Solo ☐ Equipage
				☐ Solo ☐ Equipage
				☐ Solo ☐ Equipage

Engagement :
Site Internet ----
Contact --------- VIA ENGAGE SPORTS
Téléphone ------- E-mail --

Chronométrage :
Location de transpondeur : ☒ oui ☐ non
Tarif : 8€
Caution : 200€

Article 4 Contrôles Administratifs et Techniques

Licences à la journée :
Des licences à la journée (LJA) seront délivrées au tarif en vigueur aux concurrents non licenciés à la FFM désireux de participer à la manifestation :

☐ **NON** ☒ **OUI** (*75€ si les courses se déroulent sur une journée, y compris essais la veille ou 115€ pour deux jours de course et plus*)

Pour les licences à la journée payées au préalable sur l'intranet FFM, le tarif sera minoré de 10€. Les participants devront également présenter un certificat médical de non contre-indication à la pratique du sport motocycliste en compétition daté de moins d'un an, disposant du cachet du médecin et sa signature.

Contrôles administratifs :
Dans le cadre des vérifications administratives, chaque participant devra présenter sa licence FFM de la saison en cours ainsi que son CASM (ou Guidon d'Or ou d'Argent selon l'âge et le niveau requis pour participer à la compétition). Les licences délivrées par une fédération nationale reconnue par la FIM ou la FIM Europe autre que la FFM, ne seront acceptées que sur les épreuves inscrites au calendrier de la FIM et/ou de la FIM Europe.

Contrôles techniques :
Tous les participants devront y présenter leur(s) machine(s), leur équipement (combinaison, gants, protection dorsale, dossard, botte de cuir, casque). En ce qui concerne le contrôle sonométrique des machines, les commissaires techniques disposent de la faculté d'interdire le départ à tout pilote dont le motocycle présenterait un niveau sonore non conforme aux normes édictées par la FFM dans les Règles Techniques et de Sécurité, en refusant le marquage de la machine.

Article 5 Réclamations

La réclamation devra être remise en main propre au Directeur de course sous forme écrite au maximum 30 minutes après l'annonce officielle des résultats, accompagnée d'un chèque de caution de 75 €. Dans le cas où la réclamation nécessite un démontage d'un véhicule, il faudra ajouter un chèque de caution de 75 €. Cette somme sera remboursée si la réclamation est reconnue fondée.

Article 6 Médicalisation de la manifestation

Nom du responsable médical .... **DOCTEUR ROUSSEL**

Nombre de secouristes **12**

Hôpital le plus proche ..... **LES SABLES D'OLONNE**

Nombre d'ambulance(s) **1**

Temps de trajet (en min) ..... **15 Mn**

Article 7 Le site de pratique

Accès :

Nom du site ..... **circuit du Coudriou**

Adresse ..... **le Chateau d'olonne 85180 LES SABLES D'OLONNE**

Capacité Moto : ~~150~~ 180
(30 pilotes par kilomètre)

Capacité Quad : _ _ _
(30 pilotes par kilomètre)

Caractéristiques :

Longueur du circuit ..... **6.700 KM**

Largeur minimum de la piste ..... **4 M**

Nombre d'OCP* **11**
**Officiels Commissaires de Piste*

- **<u>Rappel</u> : l'attestation d'assurance en Responsabilité Civile Organisateur (RCO), les horaires prévisionnels, le plan d'accès et le plan du site doivent être annexés au présent règlement.**
- **En application de l'article 2.2.6.16 du Code Sportif FFM, si des primes d'arrivée sont prévues par l'organisateur d'une manifestation, celles-ci doivent figurer de manière exhaustive dans le règlement particulier de l'épreuve.**

Visa du Moto-Club	Visa de la Ligue	Visa de la FFM
Date : 01 SEPTEMBRE 2020	Date : 08 septembre 2020	Date : 09/09/2020
		Numéro : 20/0488

MOTO CLUB DU PAYS DES OLONNES
Mme Liliane TESSON
46, rue du Moulineau
85180 LE CHATEAU D'OLONNE
Tél. 09 64 18 06 33 - 06 14 05 55 92
motoclub.paysdesolonnes@wanadoo.fr

LIGUE MOTOCYCLISTE DES PAYS DE LA LOIRE
Secrétariat

FEDERATION FRANÇAISE DE MOTOCYCLISME
74 Av. Parmentier
75011 PARIS
01 49 23 77 00

N° d'épreuve FFM	86
Moto-Club	MOTO CLUB DU PAYS DES OLONNES
N° d'affiliation	0836
Date	25 OCTOBRE 2020
Lieu	LE COUDRIOU
Organisateur technique -	Dominique TESSON
E-mail	motoclub.paysdesolonnes@wanadoo.fr
Téléphone	0964180633 - 0614055592

HORAIRES PREVISIONNELS*

**sous réserve de modifications approuvées par le jury de l'épreuve*

Date ———— 24 & 25 OCTOBRE 2020

Heure de début	Heure de fin	Déroulement	Catégorie(s) concernée(s)	Durée
16 H	19 H	**Contrôles administratifs**	Samedi 24 Toute catégorie	3 H
16 H	19 H	**Contrôles techniques**	IDEM	3 H
7 H	8 H 45	**Contrôles administratifs**	Dimanche 25	1 H 45
7 H	8 H 45	**Contrôles techniques**	toutes les catégories	1 H 45
8 H 50		**Briefing pilotes**	Tous les pilotes	10 mn
9 H	9 H 50	**Tour de reconnaissance**	toutes les catégories	50 mn
10 H	10 H 50	**Repas**		
11 H		**Départ**		
	14 H	**Arrivée**	SOLO & CADET	3 H
15 H		**Remise des Prix**	3 PREMIERS SOLO 3 PREMIERS CADETS	
	16 H	**Arrivée**	EQUIPAGE	5 H
16 H 45		**Remise des Prix**	3 PREMIERS EQUIPAGE 1 ER EQUIPAGE FEMININ	

HORAIRES PREVISIONNELS*

**sous réserve de modifications approuvées par le jury de l'épreuve*

Date ----------

Heure de début	Heure de fin	Déroulement	Catégorie(s) concernée(s)	Durée

MOTO CLUB DU PAYS DES OLONNES
46, rue du Moulineau
85180 LES SABLES D'OLONNE
SIRET : 452 010 374 000 18

CIRCUIT DE MOTO CROSS

ENDURANCE TOUT TERRAIN

" LE COUDRIOU " D 36 A

85180 LE CHATEAU D'OLONNE
LES SABLES D'OLONNE

LE 25 OCTOBRE 2020

POINT GPS N 46°30'27" W1°40'5

6,700 kg.

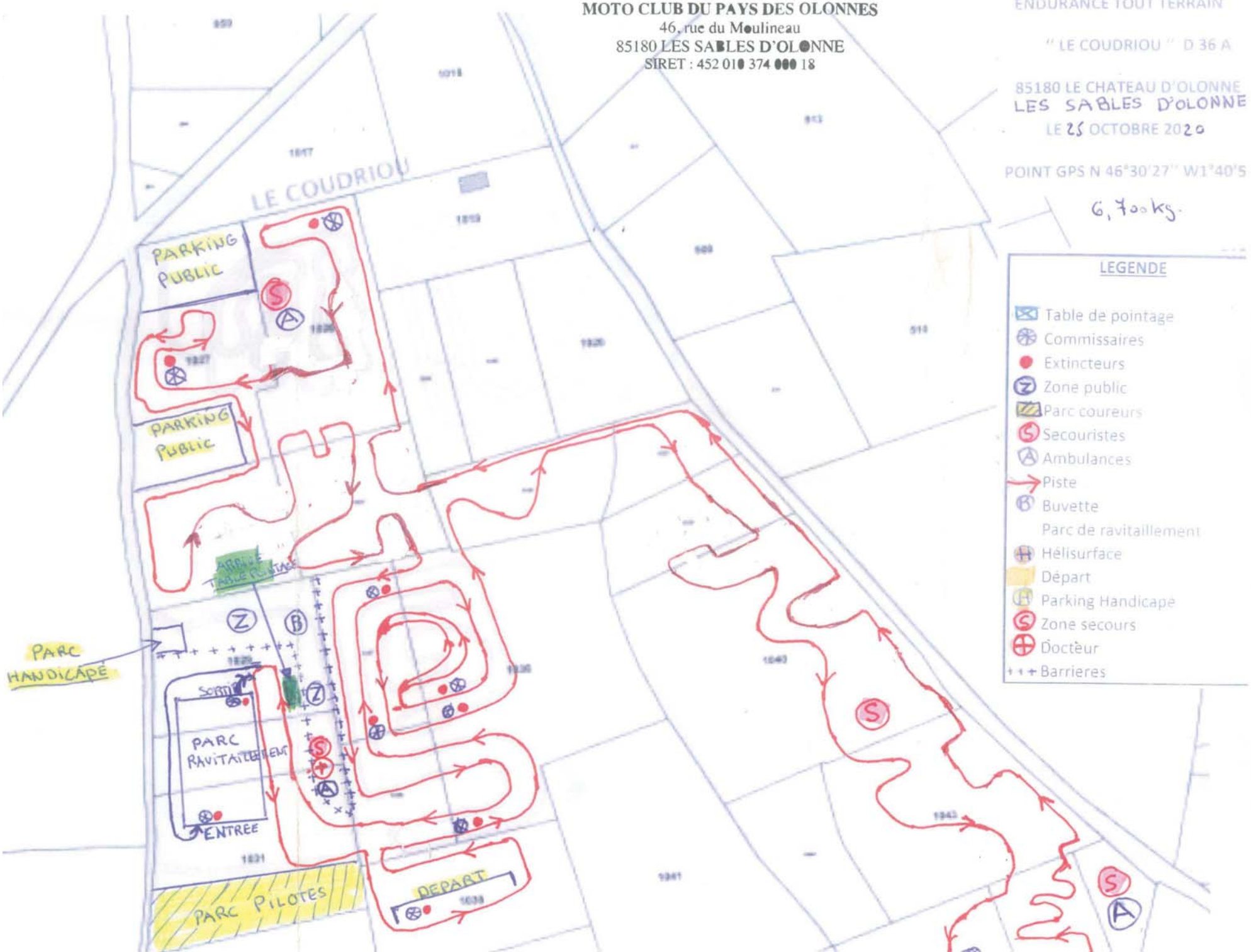

85180 LE CHATEAU D'OLONNE
LES SABLES D'OLONNE
LE 25 OCTOBRE 2020

POINT GPS N 46°30'27'' W1°40'5

6,700 kg.

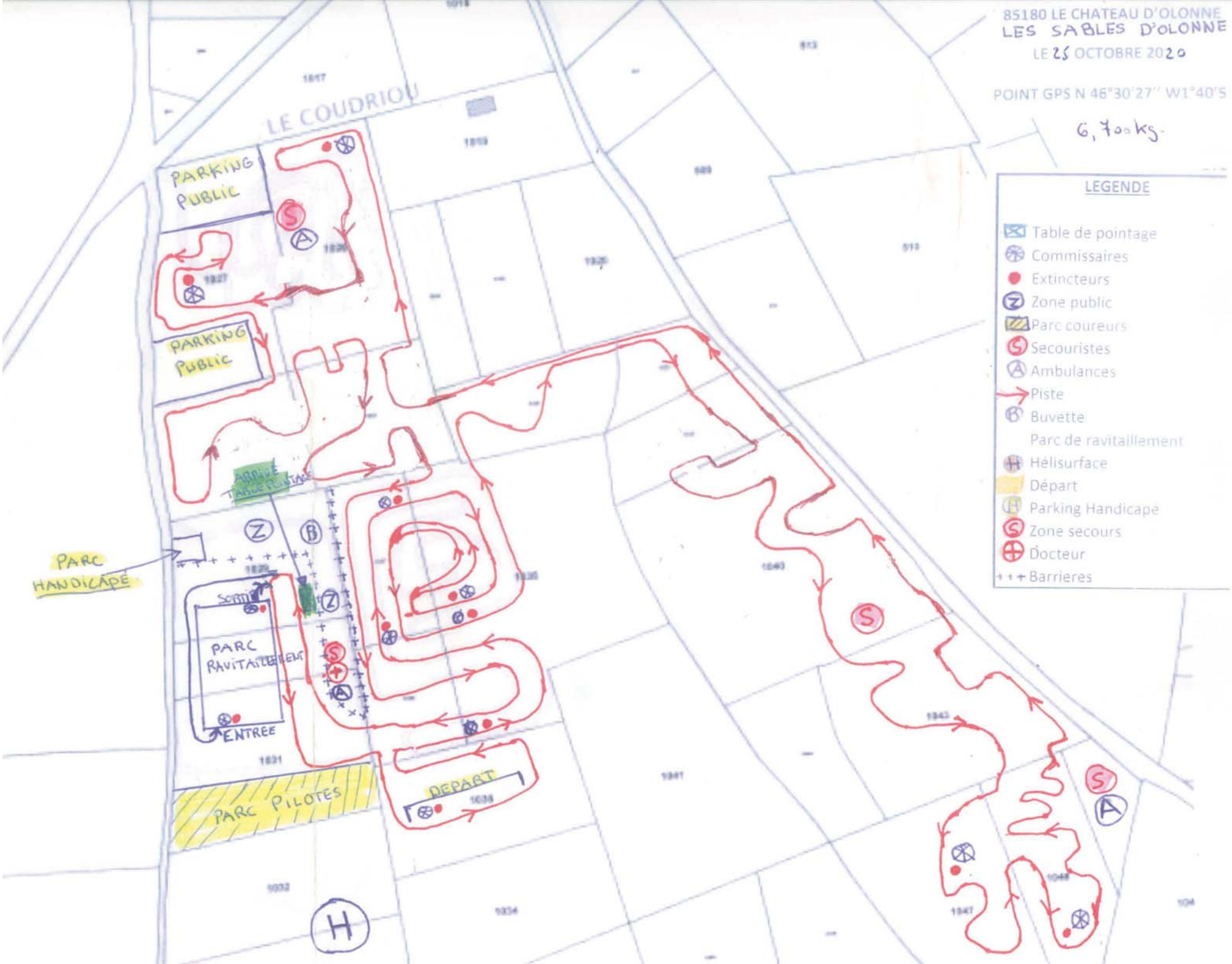

DEMANDE D'HOMOLOGATION
D'UN TERRAIN POUR LA PRATIQUE
D'EPREUVES MOTORISÉES FFM

AUTORISATION DU PROPRIÉTAIRE
À UTILISER SON TERRAIN *

Je soussigné,

Nom MOREAU

Prénom YANNICK

Adresse 21 Place du Poilu de France 85100 Les Sables d'Olonne

Téléphone 02.51.23.16.51

Autorise l'association : **MOTOCLUB DU PAYS DES OLONNES**

à utiliser le terrain désigné ci-dessous dont je suis propriétaire :

Situation : **lieu dit le Coudriou**

Cadastre - Section : **A**

Numéro des parcelles :
1022,1025,1026,1027,1028,1029,1030,1031,1035,1036,1037,1038,

L'association bénéficiaire de la présente autorisation s'engage à restituer le terrain désigné ci-dessus dans l'état où elle l'a trouvé.

Le propriétaire dégage toute responsabilité pour les faits pouvant intervenir sur son terrain pendant la durée de sa mise à disposition de l'association.

Pendant la durée de mise à disposition du terrain, le responsable du Comité d'organisation est seul habilité à prendre les décisions concernant l'utilisation du terrain.

À les sables d'olonne le 31/08/20

Signatures :

du Président de l'Association,

du propriétaire du terrain,

MAIRIE DES SABLES D'OLONNE (Vendée)

Pour le Maire et par délégation,
Gérard HECHT
Adjoint délégué aux Sports

* (Cette fiche est à produire autant de fois qu'il existe de propriétaires concernés).

DEMANDE D'HOMOLOGATION EXCEPTIONNELLE D'UN TERRAIN POUR LA PRATIQUE D'EPREUVES MOTORISÉES FFM

KART CROSS ☐ **AUTO POURSUITE SUR TERRE** ☐

MOTO ☒ **VITESSE 50 CM³** ☐

Autres : spécifier ..... ☐

TITRE DE L'ASSOCIATION : **MOTO CLUB DU PAYS DES OLONNES**

N° D'AFFILIATION À FFM : **0836**

Monsieur le Maire,

Nous avons l'honneur de solliciter votre autorisation pour l'aménagement d'un terrain pour une épreuve motorisées de Poursuite sur Terre.

Vous trouverez ci-joint un exemplaire du dossier que nous devons transmettre à la Préfecture.

Vous voudrez bien nous transmettre votre accord en nous retournant cette fiche.

Le Président :

TESSON Dominique

Adresse : 46 rue du Moulineau – LE CHATEAU D'OLONNE

85180 LES SABLES D'OLONNE

Signature

AVIS DU MAIRE

~~Madame~~, Monsieur(1) : Moreau Yannick

Maire de la commune de : Sables d'olonne

AVIS FAVORABLE (1) ~~AVIS~~ ~~DEFAVORABLE~~(1)

Cachet et Signature

MAIRIE DES SABLES D'OLONNE (Vendée)

Pour le Maire et par délégation,
Gérard HECHT
Adjoint délégué aux Sports

(1) rayer la mention inutile

Cette fiche est à établir en 2 exemplaires

Le 1er contresigné du Maire, revient à l'association organisatrice qui doit le faire parvenir à l'autorité administrative compétente
Le 2ème exemplaire est à conserver par le Maire

ATTESTATION RESPONSABILITE CIVILE
ORGANISATEUR D'ACTIVITE SPORTIVE DE LOISIR OU DE COMPETITION
AVEC VEHICULES TERRESTRES A MOTEUR
(Articles A 331-17 et A 331-18 du code du sport)

La SAS ASSURANCES LESTIENNE BP 34 – 51873 REIMS CEDEX
Atteste par la présente que

MOTO CLUB DU PAYS DES OLONNES
46 rue du moulineau Le Chateau D'Olonnes
85180 CHATEAU D OLONNE

A souscrit, en application des dispositions législatives et réglementaires du code du sport, une police d'assurances **B1921XL000060U-RCO2703** auprès de la compagnie LLOYD'S INSURANCE COMPANY S.A, garantissant sa responsabilité civile pour son activité ou son organisation avec véhicules terrestres à moteur suivante, « **Endurance Tout Terrain»** se déroulant **du 25/10/2020 à 7h00 au 25/10/2020 à 20h00.**

Aux conditions générales et particulières du contrat d'assurance établi pour couvrir les risques prévus à l'article R331-30 du code du sport., de la responsabilité civile pour les concentrations, manifestations, ou activités avec véhicules terrestres à moteur.

Conformément à l'article A331-32 du code du sport, la garantie est accordée par sinistre jusqu'à concurrence de :

- 10.000.000 € pour les dommages corporels autres que ceux relevant de la responsabilité civile automobile.
- 1.500.000 € pour les dommages matériels autres que ceux relevant de la responsabilité civile automobile.
- 500.000 € pour les dommages immatériels consécutifs.
- 50.000 € pour les dommages immatériels non consécutifs.
- Défense et recours inclus.

Les garanties du contrat sont conformes aux exigences de l'article D321-4 du code du sport.
Exclusion : Dommages aux véhicules utilisés.

La présente attestation ne peut engager les sociétés ASSURANCES LESTIENNE, IRIS, et LLOYD'S INSURANCE COMPAGNY S.A en dehors des conditions générales et particulières, et des limites de validité du contrat auquel elle se réfère.

Fait pour servir et valoir ce que de droit à REIMS le 07/09/2020

Signature du courtier

Signature de la compagnie d'assurance

assurances LESTIENNE
SAS ASSURANCES LESTIENNE
BP34 – 51370 REIMS CEDEX
contact@assurances-lestienne.com
0326877138
RCS REIMS 529 120 842 ORIAS 13007888